



Garnotte
Caricature
du jour



S'ABONNER
au Devoir

Recherche



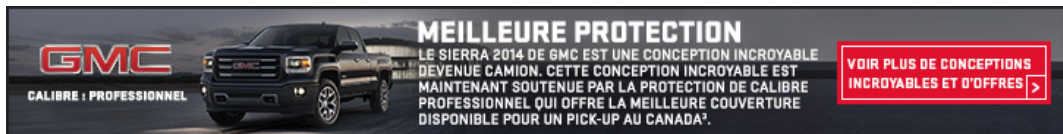
Connexion



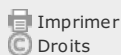
ACTUALITÉS | OPINION | CAHIERS SPÉCIAUX | MULTIMÉDIA | JEUX | SERVICES ET ANNONCES | MON ABONNEMENT | M'ABONNER

Politique | International | Culture | Environnement | **Société** | Économie | Sports | Art de vivre

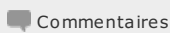
Actualités en société | Consommation | Éducation | Éthique et religion | Justice | Le Devoir de philo | Médias | Santé | Science et technologie



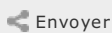
Accueil > Société > Actualités en société > Des délais trop longs pour les locataires lésés



Imprimer



Commentaires



Envoyer

Taille du texte

A

A

A



Droits

Des délais trop longs pour les locataires lésés

20 février 2014 | Le Devoir | Actualités en société



Photo : Jacques Nadeau - Le Devoir

Plusieurs groupes représentant des locataires frustrés ont tenu une manifestation théâtrale mercredi devant les locaux de la Régie du logement pour protester contre les délais d'attente dans le traitement des dossiers déposés par les locataires. Ces causes « civiles générales », qui visent par exemple des logements mal entretenus ou des problèmes de moisissures, sont entendues en moyenne dans un délai de 20,7 mois, dénoncent les organismes POPIR-Comité Logement, les membres du projet Genèse et le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ). Pendant ce temps, le délai d'attente pour les propriétaires dans les causes visant des non-paiements de loyers est de 1,4 mois, ajoutent les associations de locataires. Ironiquement, le mois dernier, c'était au tour de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIO) d'accuser la Régie du logement. de «

Mots clés

[locataire](#), [manifestation](#), [Régie du logement](#), [Corporation des propriétaires immobiliers du Québec \(CORPIO\)](#)

Chercher sur le même sujet

tripoter les rôles d'audience », de façon à ce que les causes de non-paiement de loyers ne soient pas entendues en priorité.

 19
  2
  2
 HAUT

Voter 1 vote

Vos réactions - 2 commentaires

TRIER



André Gagnon - Inscrit
20 février 2014 06 h 37

C'est absolument vrai. Pour les proprios et leur loyer, c'est très, très rapide. Mais quand il s'agit des locataires, c'est très, très long. J'ai eu à amener un propriétaire à la Régie il y a quelques années parce que de la glace se formait À L'INTÉRIEUR du logement l'hiver. Il a pu étirer ça pendant 6 auditions sous divers prétextes. Quand j'ai finalement obtenu un dédommagement de quelques centaines de \$ (j'avais dû déménager entretemps vu l'inaction de la Régie), il a obtenu rétractation en prétendant que l'interprète avait mal traduit les échanges ce que la Régie s'est empressé d'accepter. Et ça a recommencé pour 6 autres auditions. Quand on a pu finalement passer avec tous les témoins, tous n'ont pas pu être entendus et on a reporté la fin. J'ai avisé la régisseuse lors de l'audition de ma nouvelle adresse (car le courrier ne suivait plus). Elle n'a pas fait le changement et je n'ai jamais reçu l'avis pour la dernière audition. J'ai perdu par défaut de comparaître. J'aurais pu contester, mais il aurait fallu recommencer tout ce cirque avec frais aussi grands que le dédommagement obtenu. Toute dette machine bureaucratique pue et elle est faite pour les proprios et leurs avocats.



Christian Montmarquette - Inscrit
20 février 2014 08 h 40

Tweeter 5

Quand la Régie du logement devient l'agent de collection des propriétaires...

Ça commence à faire un bail que la Régie du logement créée à l'origine pour protéger les locataires des abus d'augmentation et de la négligence des propriétaires penche sans cesse du côté des propriétaires.

La Régie, qui semble désormais plus pressée de se faire l'agent de collection des propriétaires que de prioriser la salubrité de leurs logements pour les familles et le enfants qu'ils hébergent.

Qu'à cela ne tienne!

Le système de santé public n'aura qu'à payer la note pour la négligence des propriétaires et les problèmes de santé engendrés par l'insalubrité de leurs taudis loués à prix forts.

Christian Montmarquette

Vous devez être connecté pour rédiger un commentaire.
Connectez-vous ou [Créer un profil](#)

Blogues



L'Inde dans tous ses états

20 février 2014 08h46 | Guy Taillefer

Trop long, le couloir de la mort (bis)



Le blogue urbain

18 février 2014 16h39 | Marco Fortier

Des obstacles à l'aménagement d'une patinoire sur le canal de Lachine



Les mutations tranquilles

18 février 2014 11h58 | Fabien Deglise

Jack Kerouac sur la route de... Google Maps



Voyager avec Lio Kiefer

14 février 2014 15h22 | Lio Kiefer

Airbnb: ce qu'il faut savoir



Mots et maux de la politique

11 février 2014 17h27 | Antoine Robitaille

Guy Leclair, Patrice Lemieux du parlement?

GMC | CALIBRE : PROFESSIONNEL

MEILLEURE NOUVELLE CAMIONNETTE. MEILLEURE PROTECTION.

ACHETEZ OU LOUEZ MAINTENANT ET OBTENEZ LE GROUPE PROTECTION DE CALIBRE PROFESSIONNEL, LA MEILLEURE COUVERTURE DISPONIBLE POUR UN PICK-UP AU CANADA*.



ASSOCIATION DES JOURNALISTES AUTOMOBILE DU CANADA

EN SAVOIR PLUS

Articles les plus : [Commentés](#) | [Aimés](#)

La mobilisation citoyenne s'organise

60

17 février 2014

Les infirmières songent à des cliniques de quartier sans médecin

33

19 février 2014

Les hôpitaux veulent revoir le panier de services

25

17 février 2014

Pas encore les Olympiques...

25

7 février 2014

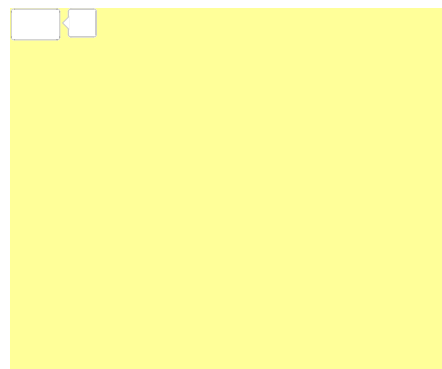
INSCRIVEZ-VOUS *Gratuitement*



pour recevoir nos infolettres par courriel

Votre courriel

Choisir mes infolettres



S'ABONNER AU DEVOIR

Abonnement papier
Abonnement numérique
Gérez votre abonnement



À propos

Qui sommes-nous
Direction et rédaction
Nous joindre
Service à la clientèle

Services

Horaire des films
Petites annonces
Rencontres
Restaurants
Carrières et professions

Les sous-sections du Devoir

Politiques
International
Culture
Environnement
Société
Économie
Sports
Art de vivre

Publicité

Pour annoncer dans Le Devoir

Recherche



LE DEVOIR
Libre de penser